

Travailleurs de la deuxième ligne : une prime ne peut remplacer une augmentation de salaire !

Cela fait déjà un an que les salariés dits de la deuxième ligne attendent un peu de reconnaissance après avoir été particulièrement exposés, dans le cadre de leur activité professionnelle, lors du premier confinement.

Une mission leur a été dédiée et quinze branches viennent d'être ciblées pour un travail de revalorisation de ces métiers, sur du plus ou moins long terme. Près de 4,6 millions de salariés sont concernés.

Les résultats de l'analyse qualitative de ces métiers sont édifiants : tous les indicateurs sont en-dessous de la moyenne des salariés du privé qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail, de la sécurité de l'emploi, de l'accès à la formation, de l'évolution de carrière, etc. Et cela ne date pas d'hier !

Pour FO, un vrai travail de fond au sein des branches est bien évidemment nécessaire pour régler ces questions, mais on ne peut plus demander aux caissières, agents d'entretien, aides à domicile, conducteurs, agents de sécurité, etc. d'attendre davantage. Le moment de la revalorisation du SMIC a déjà été un coup manqué.

Il s'agit de métiers dont les salaires sont les plus bas, avec du temps partiel contraint, un fort taux de pénibilité, des contrats précaires...

FO ne se contentera pas d'une prime « one shot. Le versement d'une prime type « prime Macron », défiscalisée et exonérée de cotisations sociales, ne peut remplacer des augmentations de salaire pérennes. Si elle constitue un signal de court terme dont les salariés de la deuxième ligne ont besoin, il ne peut s'agir que d'une première étape, avant de véritables négociations salariales.

Contact :

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

**Secteur de la
Négociation collective
et des Salaires**

✉ kgournay@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.17

Paris, le 16 mars 2021